

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Saône
Commune de VELET

Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 08 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le jeudi 08 octobre se sont réunis les membres du conseil municipal sur convocation du Maire en date du 29 septembre 2026.

---ooo0ooo---

Le jeudi 08 octobre 2026 à 18h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil Municipal en Mairie de Velet, sous la présidence de Madame Isabelle SCHNEIDER, Maire.

Etaient présents : Mmes ARMANI Chantal, BEDIN Martine, FOURNEY Dominique, MUSARD Françoise et SCHNEIDER Isabelle, Mrs BEURET Thierry, HUBER Christian, ROUX Rémi, SCHNEIDER Gaël et STIEFVATER Didier.

Absente excusée : Mme BREDIN Isabelle

Secrétaire de séance : Mme ARMANI Chantal est désignée secrétaire de séance.

Pouvoir : Mme BREDIN Isabelle donne pouvoir à Mme SCHNEIDER Isabelle.

Le compte-rendu de la séance du 31 août 2026 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- *Décision modificative 1 : révision de crédits
- *Décision modificative 2 : virements de crédits
- *Amortissement des subventions versées
- * Actualisation du tableau des effectifs
- * Approbation des Rapports 2025 sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement
- *Questions diverses

Décision modificative 1 : révision de crédits

Madame le Maire précise que dans le cadre de la cession des parcelles ZB 2 et ZB 8 à la CCVG à l'euro symbolique, une révision de crédits est nécessaire pour effectuer les écritures comptables correspondantes.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	5 946.24 €	5 946.24 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	5 946.24 €	5 946.24 €
204412/041	0.00 €	0.00 €	5 946.24 €	5 946.24 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	5 946.24 €	5 946.24 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	5 946.24 €	5 946.24 €
2118/041	0.00 €	0.00 €	5 946.24 €	5 946.24 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Velet, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la décision modificative ci-dessus.

Décision modificative 2 : virements de crédits

Madame le Maire précise que dans le cadre de la cession des parcelles ZB 2 et ZB 8 à la CCVG à l'euro symbolique, un virement de crédits est nécessaire pour effectuer les écritures comptables correspondantes.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	98 408.30 €	-5 946.24 €	5 946.24 €	98 408.30 €
021 Virement de la section de fonctionnement	98 408.30 €	-5 946.24 €	0.00 €	92 462.06 €
021/021	98 408.30 €	-5 946.24 €	0.00 €	92 462.06 €
040 Opérations ordre transf. entre sections	0.00 €	0.00 €	5 946.24 €	5 946.24 €
2804412/040	0.00 €	0.00 €	5 946.24 €	5 946.24 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	98 408.30 €	-5 946.24 €	5 946.24 €	98 408.30 €
023 Virement à la section d'investissement	98 408.30 €	-5 946.24 €	0.00 €	92 462.06 €
023/023	98 408.30 €	-5 946.24 €	0.00 €	92 462.06 €
042 Opérations ordre transf. entre sections	0.00 €	0.00 €	5 946.24 €	5 946.24 €
681/042	0.00 €	0.00 €	5 946.24 €	5 946.24 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Velet, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la décision modificative ci-dessus.

Amortissement des subventions versées

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 (28°) et R. 2321-1

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable M57 ;

Considérant l'obligation d'amortir les subventions d'équipement versées (comptes de la classe 204) ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Velet, à l'unanimité :

-**DÉCIDE** d'amortir les subventions d'équipement versées, imputées au chapitre 204 sur 1 an.

-**CHARGE** Madame le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision et de prévoir les crédits correspondants aux budgets de fonctionnement (chapitre 042) et d'investissement.

Actualisation du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01 octobre 2026 :
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades : Cadre d'emploi et grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	
Secrétaire générale de mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 15h	Occupé
Agent en charge des espaces verts	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h	Ouvert
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 poste à 24h00	Ouvert
Agent administratif	Adjoint administratif	1 poste à 15h	Ouvert
Agent technique territorial	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h	Occupé
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1 poste à 24h00	Occupé

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que les rapports sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif et d'assainissement non collectif du territoire de la Communauté de Communes Val de Gray.

Après présentation de ces rapports et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif 2025 du territoire de la Communauté de Communes Val de Gray

Questions diverses :

1. Des devis sont en cours en vue du changement de panneaux de signalisation.
2. Plusieurs devis pour l'installation de la climatisation dans la salle des fêtes ont été reçus et sont actuellement en étude.
3. Des poubelles vont être installées en face de l'ancienne boulangerie et vers l'abri bus.

La séance est levée à 20h00

Et ont signé les Membres présents.

La secrétaire,
Chantal ARMANI



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Isabelle SCHNEIDER

